

Ordures Ménagères

Grille tarifaire



Vous disposez en 2023 d'un forfait de **6 levées incluses** (et de **26** pour **l'habitat collectif**). Les levées supplémentaires sont facturées à partir de la 7^{ème} levée (27^{ème} pour l'habitat collectif) du bac noir.

Habitat individuel	Dotation de bac	Forfait annuel (bac + 6 levées)	Prix de la levée après la 7 ^{ème}
 1 personne	120 litres	21,00€	1,04 €/levée
 ou  2 ou 3 personnes	180 litres	29,00€	1,60 €/levée
 4 personnes ou plus	240 litres	42,00€	2,09 €/levée
  Commerces ou entreprises	660 litres	91,00€	5,77 €/levée
Habitat collectif	Dotation	Forfait annuel	Prix après le 27 ^{ème} dépôt
	Badge pour tambour de 30 litres	7,60€ (badge + 26 dépôts)	0,28€/ouverture du tambour

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
320, rue des Verseaux

02360 ROZOY-SUR-SERRE

Tél. : 03 23 98 04 54

Mail. : dechets@portes-de-thierache.fr

Calcul de la TEOMi

La TEOMi comprend une part fixe et une part variable.

La part fixe (liée au foncier bâti) diffère d'un logement à un autre puisqu'elle dépend de la base locative du bien. Le taux de la part fixe a été fixé à 13,5 % (décision du conseil communautaire en date du 7 mars 2023).

La part variable est calculée directement en fonction du volume du bac noir installé et du nombre de levées supplémentaires selon la grille tarifaire en première page.

Comment réduire ses déchets ?



J'évite le gaspillage alimentaire et composte mes déchets.

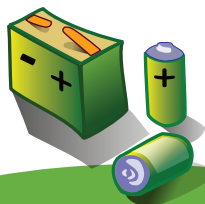


Je répare ou fais réparer ce qui peut l'être.

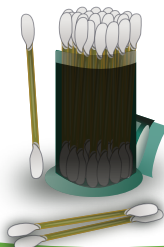
Je mets dans mon bac vert/jaune tous mes emballages et journaux-magazines-papiers.



Je dépose dans les bornes à verre mes emballages en verre.



J'amène en déchèteries mes déchets dangereux et encombrants.



Je refuse les produits à usage unique.

" Ensemble, faisons plus pour jeter moins ! "